

PETR BRUCHE MOSSIG

Délibérations du Comité Syndical

- Séance du 25 Janvier 2023 -

Nombre de membres du Comité Syndical en exercice :

- 54 titulaires

Nombre de membres votants :

33



Nombre de membres présents :

27



Nombre de membres ayant donné procuration :

6

L'an deux mille vingt-trois, le mercredi 25 janvier à 18 heures 00, le PETR BRUCHE MOSSIG, après convocation légale, s'est réuni en séance plénière, en Salle Robert ROBERT à la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM.

MEMBRES VOTANTS PRESENTS :

- ⇒ Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
Mme Marie-Reine FISCHER, Maire de DINSHEIM-SUR-BRUCHE
Mme Claire LIEBERT-PERRAT, Conseillère Municipale de DORLISHEIM
M. Alexandre DENISTY, Maire de DUTTLENHEIM
Mme Marianne WEHR, Maire d'ERGERSHEIM
M. Eric FRANCHET, Maire d'ERNOLSHEIM-SUR-BRUCHE
M. Pierre THIELEN, Maire de GRESSWILLER
M. Guy ERNST, Maire d'HEILIGENBERG
Mme Chantal JEANPERT, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
Mme Sylvie TETERYCZ, Adjointe au Maire de MOLSHEIM
M. Jean-Luc SCHICKELE, Maire de MUTZIG
Mme Caroline PFISTER, Adjointe au Maire de MUTZIG
Mme Marielle HELLBOURG, Maire de NIEDERHASLACH
M. Guy SCHMITT, Maire de SOULTZ-LES-BAINS
M. Sébastien JACOB, Conseiller Municipal de WOLXHEIM

- ⇒ Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche
M. Jean-Bernard PANNEKOECKE, Maire de LA BROQUE
M. Jean-Louis BATT, Maire de LUTZELHOUSE
M. Marc SCHEER, Maire de ROTHAU
M. Alain FERRY, Maire de WISCHES

- ⇒ Communauté de Communes de la Mossig et du Vignoble
M. François SCHNEIDER, Maire de COSSWILLER
M. Fabien BLAESS, Maire de DANGOLSHEIM
M. Pierre Paul ENGER, Maire d'HOHENGOEFT
M. Patrick DECK, Maire de KIRCHHEIM
M. Daniel FISCHER, Maire de MARLENHEIM
M. François JEHL, Maire d'ODRATZHEIM
Mme Sylvie THOLE, Maire de SCHARRACHBERGHEIM IRMSTETT
M. Daniel ACKER, Maire de WANGENBOURG ENGENTHAL
Mme Michèle ESCHLIMANN, Maire de WASSELONNE
M. Pierre GEIST, Maire de WESTHOFFEN

REÇU le

- 1 FEV. 2023

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

MEMBRES REPRESENTES :

M. Gilbert ROTH, ayant donné procuration à Mme Claire LIEBERT-PERRAT
M. Julien HAEGY, ayant donné procuration à M. Eric FRANCHET
M. Laurent FURST, ayant donné procuration à Mme Sylvie TETERYCZ
M. Nicolas BONEL, ayant donné procuration à M. Jean-Louis BATT
M. Nicolas WINLING, ayant donné procuration à M. Fabien BLAESS
M. Pierre BURTIN, ayant donné procuration à M. Daniel FISCHER

ASSISTAIENT EN OUTRE :

Mme Michèle HEUSSNER, Directrice du PETR
M. Grégory HEINRICH, Directeur Adjoint chargé du SCoT
M. Thierry HOEFFERLIN, Conseiller aux décideurs locaux -Trésor Public

EXCUSES :

M. Thierry ROGELET, Sous-Préfet de MOLSHEIM
M. Franck LEROY, Président de la Région Grand Est
M. Bernard RAULIN, Adjoint au Maire d'ALTORF
Mme Marie-Paule DIETRICH, Conseillère Municipale d'AVOLSHEIM
M. Mathieu BLEGER, Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM
M. Maxime LAVIGNE, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Jean-Michel WEBER, Conseiller Municipal de MOLSHEIM
M. Bülent TEMIZAS, Adjoint au Maire de MUTZIG
M. Jean BIEHLER, Maire d'OBERHASLACH
M. Alexandre GONCALVES, Maire de STILL
Mme Alice MOREL, Maire de BELLEFOSSE
M. Marc DELLENBACH, Maire de BOURG-BRUCHE
M. Emile FLUCK, Maire de COLROY-LA-ROCHE
M. Maurice GUIDAT, Maire de FOUDAY
M. André WOOCK, Maire de NATZWILLER
M. Thierry SIEFFER, Maire de RANRUPT
M. Marc GIROLD, Maire de RUSS
M. Romain MANGENET, Maire de SAALES
M. Laurent BERTRAND, Maire de SCHIRMECK
M. Alain GRISE, Maire d'URMATT
M. Gérard STROHMENGER, Maire de TRAENHEIM
M. Yves JUNG, Maire de WANGEN

OBJET : FINANCES - COMPTE ADMINISTRATIF 2022

N° 2023-188-PETR

EXPOSE

Le Compte Administratif présente l'exécution du budget de l'exercice 2022, tel qu'il résulte du Budget Primitif adopté par délibération n°2022-160 du PETR Bruche-Mossig en date du 2 mars 2022. Il permet, tant pour la section d'investissement que pour celle de fonctionnement, d'arrêter les résultats définitifs à la clôture de l'exercice qui peuvent faire apparaître, soit un excédent, soit un déficit.

L'exercice 2022 du PETR Bruche Mossig a été clôturé, avec un excédent de 104 534€ en fonctionnement et de 72 633€ en investissement avant report des résultats de l'exercice 2021. Le résultat cumulé après report s'élève à 317K€ en fonctionnement et 273K€ en investissement.

La part du boni de liquidation perçu suite à l'exécution de la dissolution du Pays Bruche Mossig Piémont dans les résultats reportés est à relever en fonctionnement ainsi que le capital hérité du SCoT en investissement.

REÇU le

Le résultat total cumulé s'élève à 590,1K€.

- 1 FEV. 2023

Section de fonctionnement

À LA SOUS-PRÉFECTURE
de MOLSHEIM

Le chapitre 011, *Charges à caractère général*, prévu à 181 005€, a un taux d'exécution de 73% avec 132 116€ émis en mandats. A noter que le compte 617 *Etudes et recherches*, crédité de 75 000€ au BP n'a été réalisé qu'à 30%, à contrario le compte 6226 *Honoraires*, crédité pour 8 000€ a été réalisé à 342% (communication et animations plan climat, rémunération des partenaires du pôle Créa).

Le chapitre 012, *Charges de personnel et frais assimilés* constitue le poste principal de dépenses, avec 726 000€ budgétés, exécutés à 84% avec 609 555€ mandatés.

Les dépenses réelles de fonctionnement s'élèvent à 741 674€, auxquelles s'ajoutent les opérations d'ordre du chapitre 042 pour 71 855€.

Pour les recettes de fonctionnement au chapitre 74 Dotation et participations, des titres ont été émis pour 911 479€ avec 767 016€ budgétés.

Les contributions des membres, enregistrées au compte 74751 Participation GFP de rattachement, en constituent 44% avec 495 768€ inscrits et encaissés.

Sur le compte 7472 *Participation Région* budgété à 129 209€, les titres encaissés s'élèvent à un total de 278 050€ : 52 673€ dans le cadre du dispositif SARE pour la rémunération des Actes France RénoVe (solde 2021, avance 2022 et prime surchauffe), 40 000€ pour l'ingénierie territoriale (solde 2021 et acompte 2022), 30 889€ pour l'appui à la création d'entreprises (pôle Créa et 3 800€ en chèques Créa), mais aussi 154 989 € de crédits FEADER (46 018€ pour le poste CAE 2018-2020, 108 971€ de LEADER).

Au compte 7473 *Départements* les subventions de la Collectivité Européenne d'Alsace ont été versées à hauteur de 12 500€ pour l'accompagnement en 2022 de publics BRSA dans des projets de création d'entreprises.

Le compte 74758 *Autres groupements*, crédité de 30 000€, retrace les subventions annuelles de la Ville de Mutzig et de la CCRMM à la gestion et l'animation de Tremplin pour 15 000€ respectivement.

Les crédits prévus au 7477 *Budget communautaire* pour 65 000€ au titre des subventions FEADER à recevoir dans le cadre du programme LEADER, ont été imputés au 7473 tel que détaillé en supra.

Au compte 7478 prévu à hauteur de 35 000€, 95 160€ ont été encaissés, correspondant aux subventions de l'ADEME pour le solde de l'étude mobilité (27 000€) et l'animation de la démarche climat ai énergie 2018-2020.

A cela s'ajoutent 3 898€ au chapitre 013 Atténuation de charges par suite d'arrêts maladie, d'un congé de paternité et des compensations pour le versement de l'indemnité inflation pour 3 agents.

Les 42 000€ de recettes prévues au compte 70 pour les rémunérations du PETR sur les conventions de valorisation de travaux communaux en certificats d'économie d'énergie (CEE) n'ont été encaissés qu'à hauteur de 2 542€.

Le total des recettes de gestion des services, budgété pour 809 026€, s'élève à 917 922€, complétés par 142€ de recettes exceptionnelles encore perçues pour solde final des placements bancaires de l'association du Pays Bruche Mossig Piémont.

Section d'investissement

Les dépenses d'investissement au chapitre 20 *Immobilisations incorporelles* budgétées pour 6813€, tout comme les crédits inscrits au chapitre 204 *Subventions d'équipement versées*, pour 228 319€, n'ont pas été réalisées.

Les crédits inscrits au chapitre 21 *Immobilisations corporelles* pour 32 500€ ont été partiellement exécutés avec l'achat d'équipement informatique, de mesureurs de la qualité de l'air et de sièges de bureau pour 6 909€.

Le chapitre 020 *Dépenses imprévues* crédité de 12 100€ n'a pas été mobilisé.

Ainsi les dépenses réelles d'investissement se sont élevées à 6 909€ pour 279 732€ budgétés.

Les recettes d'investissement prévus au BP 2021 sont les recettes d'ordre d'investissement pour 71 855€ correspondant aux titres émis au chapitre 040 *Opération d'ordre de transfert entre sections*.

Les recettes réelles d'investissement prévues au chapitre 13 *Subventions d'investissement* pour 7 500 € n'ont pas été réalisées.

Le PETR a toutefois perçu 7 687 € encaissés au chap.10 *Dotations, fonds divers et réserves* au titre du FCTVA 2020.

Ainsi le total des recettes d'investissement, prévu au BP 2022 à hauteur de 79 355€, s'élève à 79 542€.

LE COMITE SYNDICAL

VU le Budget Primitif de recettes et dépenses présumées de l'exercice 2022 arrêté par délibération n° 2022-160 du PETR Bruche-Mossig en date du 2 mars 2022 ;

VU les pièces justificatives rapportées à l'appui du Compte de Gestion 2022 ;

VU la loi N° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République ;

ENTENDU les explications complémentaires apportées par Monsieur Daniel ACKER, Vice-Président en charge des finances et Madame Michèle HEUSSNER Directrice du PETR ;

ET APRES en avoir délibéré sous la présidence de Monsieur Daniel ACKER, Vice-Président en charge des finances, le Président ayant quitté la salle préalablement au vote ;

à l'unanimité,
approuve

le Compte Administratif de l'exercice 2022 présenté par le Vice-Président en charge des finances,

arrête

les opérations budgétaires effectuées pendant l'exercice 2022, aux chiffres mentionnés ci-dessous :

Résultats de l'exercice	Excédent	Déficit
Fonctionnement	145 534,54€	-
Investissement	72 632,94€	
Solde global	177 167,48€	

autorise

Monsieur le Président à signer ces états et à poursuivre les paiements et les recouvrements dans la limite des crédits figurant sur ces états,

précise

que ces écritures seront reprises dans le Budget Primitif de l'exercice 2023.

POUR EXTRAIT CONFORME

Le secrétaire de séance,



Jean-Bernard PANNEKOECKE

Le Président,



Alain FERRY

Transmis au représentant de l'Etat le : 01/02/2023

Publié le : 03/02/2023

REÇU le
- 1 FEV. 2023
À LA SOUS-PREFECTURE
de MOLSHEIM